

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2024

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Hélène GUILLARD, Régis MOLLEX, Marie MACHEREY, Damien GUICHON, Sébastien MOLLEX.</p> <p>Laurent BERNARD et Gérard TOCCANIER</p> <p>Sandrine TASSET</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Votants : 13</p>
--	--

2024-036 – Acquisition d'un nouveau véhicule (camion benne)

Comme évoqué lors de la dernière séance du Conseil Municipal, le rapport du contrôle technique du camion benne IVECO du 8 août 2024 est défavorable en raison de défaillances majeures. Compte-tenu de l'ancienneté du véhicule (21 ans) et du kilométrage (171 000 km), il a été décidé de le remplacer plutôt que de le faire réparer. Trois fournisseurs ont été contactés. C'est la proposition du garage SERMA concernant un camion neuf de marque IVECO qui est la plus intéressante. Le véhicule est proposé au prix de 41 500 € HT, reprise de l'ancien camion déduite (3 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition d'un camion benne neuf au prix de 41 500 € HT, reprise de l'ancien camion déduite (3 000 € HT),
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents utiles à l'application de cette décision.

La secrétaire de séance,
Sandrine TASSET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL



Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 03/10/2024
et de sa télétransmission en Préfecture le 07/10/2024
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20241007-2024-036-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2024

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2024

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Hélène GUILLARD, Régis MOLLEX, Marie MACHEREY, Damien GUICHON, Sébastien MOLLEX.</p> <p>Laurent BERNARD et Gérard TOCCANIER</p> <p>Sandrine TASSET</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Votants : 13</p>
--	--

2024-037 – Travaux de voirie (Rue de la poste, Chemin de la Versière)

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les travaux de voirie à effectuer :

- Rue de la poste, les travaux consistent en la reprise des eaux pluviales au niveau de l'école pour un montant de 2 922,30 € HT,
- Chemin de la Versière, les travaux consistent en la réfection de la chaussée en bicouche sur environ 200 m2, pour un montant de 5 788,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux sus-cités,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents utiles à l'application de cette décision.

La secrétaire de séance,
Sandrine TASSET

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 03/10/2024
et de sa télétransmission en Préfecture le 07/10/2024
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20241007-2024-037-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2024

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2024

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Hélène GUILLARD, Régis MOLLEX, Marie MACHEREY, Damien GUICHON, Sébastien MOLLEX.</p> <p>Laurent BERNARD et Gérard TOCCANIER</p> <p>Sandrine TASSET</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Votants : 13</p>
--	--

2024-038 – Renouvellement de la convention d'entretien du périmètre de protection immédiat de la source d'eau potable de Gignez

Monsieur Le Maire rappelle qu'une convention a été passée le 18 octobre 2018 entre les mairies de Corbonod et de Seyssel (Ain), et leur délégataire respectif à savoir, les sociétés Véolia et Aqualter, concernant l'entretien du périmètre de protection immédiat de la source d'eau potable de Gignez. Cette convention définit les conditions de réalisation des travaux d'entretien des ouvrages. Cette convention étant échu depuis le 31 mai 2022, date de fin du contrat de délégation de service public entre la Commune de Corbonod et la société Véolia, il convient de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de cette convention pour une durée à définir avec les parties concernées,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cette convention.

La secrétaire de séance,
Sandrine TASSET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 03/10/2024 et de sa télétransmission en Préfecture le 07/10/2024
Le Maire, Patrick CHAPEL.




Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20241007-2024-038-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2024

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2024

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Hélène GUILLARD, Régis MOLLEX, Marie MACHEREY, Damien GUICHON, Sébastien MOLLEX.</p> <p>Laurent BERNARD et Gérard TOCCANIER</p> <p>Sandrine TASSET</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Votants : 13</p>
--	--

2024-039 – Rapport annuel de l'élu mandataire de la Commune au sein de la SPL ALEC AIN – Exercice 2023 -

Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants d'une collectivité dans une entreprise publique locale doivent produire un rapport annuel auprès de leur assemblée délibérante.

L'élu mandataire, M. Patrick CHAPEL, présente le rapport concernant l'exercice 2023.

Après en avoir pris connaissance, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la présentation de ce rapport.

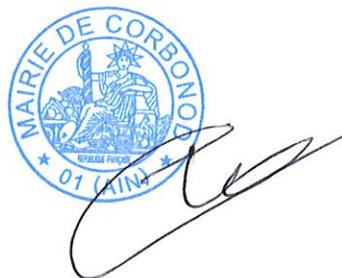
La secrétaire de séance,
Sandrine TASSET



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL



Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 03/10/2024
et de sa télétransmission en Préfecture le 07/10/2024
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20241007-2024-039-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2024

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2024

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (13)</i></p> <p><i>Absents (2)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Hélène GUILLARD, Régis MOLLEX, Marie MACHEREY, Damien GUICHON, Sébastien MOLLEX.</p> <p>Laurent BERNARD et Gérard TOCCANIER</p> <p>Sandrine TASSET</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Votants : 13</p>
--	--

2024-040 – Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de falaises à Charbonnière -

Dans le cadre des travaux de sécurisation de falaises à réaliser au hameau de Charbonnière, Monsieur Jean-Louis GENY, maire-adjoint, présente le contrat de maîtrise d'œuvre à passer avec le bureau d'études « Pyrite Ingénierie ». Le montant des honoraires s'élève à 13 320 € TTC.

Après en avoir pris connaissance, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau « Pyrite Ingénierie » d'un montant de 13 320 € TTC,
- **AUTORISE** le Maire à le signer, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'application de la présente décision.

La secrétaire de séance,
Sandrine TASSET



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL




Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 03/10/2024
et de sa télétransmission en Préfecture le 07/10/2024
Le Maire, Patrick CHAPEL.




Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20241007-2024-040-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2024

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2024

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Étaient présents (13)</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Hélène GUILLARD, Régis MOLLEX, Marie MACHEREY, Damien GUICHON, Sébastien MOLLEX.
<i>Absents (2)</i>	Laurent BERNARD et Gérard TOCCANIER
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 13 Absents : 2 Votants : 13

2024-041 – Reprise de concessions dans le cimetière communal et installation de cavurnes -

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions de certains concessionnaires ou de leurs successeurs d'abandonner leur concession dans le cimetière arrivée à échéance au profit de la Commune. Monsieur Le Maire informe que le coût de la reprise par la Commune de ces concessions s'élève à 11 540 € HT.

Par ailleurs, il est envisagé l'installation de 6 cavurnes dont le coût s'élève à 5 680 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reprise des concessions de cimetière listées ci-après pour un montant de 11 540 € HT,
- **APPROUVE** l'installation de 6 cavurnes pour un montant de 5 680 € HT.

Liste des concessions de cimetière à reprendre					
N° concession	Emplacement	Durée	Date début	Date fin	Concessionnaire(s)
360	B007	30	10/11/1988	10/11/2018	Joannes MARTIN
217	B015	30	01/01/1967	01/01/1997	André WAVRIN
223	B017	30	11/03/1968	11/03/1998	Albert RENVER
388	D034	30	26/09/1968	26/09/1998	DELAVEST
234	D036	50	13/04/1970	13/04/2020	Marie BURDET
232	D039	50	20/02/1970	20/02/2020	Paul MOLLEX
226	D053	50	30/08/1968	30/08/2018	Yves BLANCHET
267	E013	30	12/08/1975	12/08/2005	Emile GOUX
325	E021	30	05/01/1983	05/01/2013	Louis SAGE
328	E023	30	23/08/1983	23/08/2013	GAUDIN Roger
339	E039	30	30/01/1985	30/01/2015	Aimée MOREL-CHEVILLET
335	E040	30	06/09/1984	06/09/2014	Maurice ASTIER

La secrétaire de séance,
Sandrine TASSET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 03/10/2024
et de sa télétransmission en Préfecture le 07/10/2024
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20241007-2024-041-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2024